



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi 7 mai 2018, à 19 h 30** au Centre communautaire Manège militaire à laquelle sont présents les conseillers Daniel Fréchette, Marilyn Matheson, Sabrina Patry-McComb, Alain Villemure, Delmar Fisher, Corey Strapps tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Karen Blouin, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance régulière du 7 mai 2018, en ajoutant les points 8.13, 8.14, 8.15.

L'ordre du jour se présente comme suit, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 7 mai 2018
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 avril 2018 et la séance extraordinaire du 23 avril 2018
4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Environnement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Politique d'immobilisation et d'amortissement
 - 8.3 Appui au projet de mise à niveau majeur global de la Route 257
 - 8.4 Remplacement des conduites d'eau potable et eaux usées de la rue McIver
 - 8.5 Relevé topographique dans le cadre du projet sur la rue McIver
 - 8.6 Demande auprès de la CPTAQ pour le lot 4 774 334
 - 8.7 Démission d'un pompier
 - 8.8 Démission d'une pompière
 - 8.9 Embauche d'étudiants saison 2018
 - 8.10 Demande à Service Canada pour un transfert de subvention

2018-05-059



No de résolution
ou annotation

- 8.11 Demandes de l'Association Athlétique pour la fête du Canada 2018
- 8.12 Demande de fermeture de la route 255 pour le défilé de la fête du Canada 2018
- 8.13 Observatoire du Mont Mégantic
- 8.14 Fin d'emploi – Préposée à la patinoire
- 8.15 Embauche d'une coordonnatrice du camp de jour 2018

- 9. Législation
- 10. 2^{ième} période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
- 11. Varia et affaires nouvelles
- 12. Information des membres du Conseil
- 13. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi, le 4 juin 2018, à 19 h 30, au Centre Communautaire Manège Militaire sis au, 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

- 3. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 3 avril 2018 et de la séance extraordinaire du 23 avril 2018.**

2018-05-060

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'adopter procès-verbaux de la séance régulière du 3 avril 2018 et de la séance extraordinaire du 23 avril 2018, tel que déposé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

- 4. 1^{re} période de questions du public (questions générales)**

Des questions ont été amenées concernant :

- Chronique mars — conformer aux règlements
- Insectes ont besoin de l'appui d'un inspecteur pour tuer un arbre ?
- 1er mai 2 500 \$ coûts de sécurité payée en juin (19) 2017, pourquoi on paie avant l'évènement ?
- Lettre de la DG
- Est-ce que la municipalité va poursuivre ses employés pour avoir déposé la neige dans le chemin ?
- Sacs de poubelle qui ne sont pas ramassés pour un citoyen, mais certains sacs le sont pour d'autres ?

- 5. Dépôt de la correspondance du mois**

La Directrice générale mentionne qu'il n'y a pas de correspondance particulière.

- 6. Rapport du maire**

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

- 7. Rapports des comités**

7.1 Administration

7.2 Sécurité publique



No de résolution
ou annotation

- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Urbanisme et Environnement
- 7.5 Loisirs, sport et culture

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

2018-05-061

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 80 732.79 \$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 04-2018 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 Politique d'immobilisation et d'amortissement

2018-05-062

ATTENDU QUE pour respecter les normes de comptabilité municipale en vigueur, il y a lieu d'adopter une politique d'immobilisation et d'amortissement ;

ATTENDU QUE cette politique est un cadre de référence servant à orienter la Municipalité de Bury dans l'identification et la comptabilisation de ses dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis et ayant une incidence significative sur les résultats de ses activités.

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

QUE la Municipalité de Bury adopte la politique s'intitulant, "Politique d'immobilisation et d'amortissement".

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.3 Appui au projet de mise à niveau majeur global de la Route 257

2018-05-063

CONSIDÉRANT QUE la route 257 est de responsabilité municipale, entre la route 112 à Weedon, en passant par Lingwick, Scotstown, Hampden et La Patrie jusqu'à l'intersection de la route 212;

CONSIDÉRANT QUE la route 257 a toutes les caractéristiques d'une route inter-municipale, voir régionale car elle relie plusieurs municipalités dans deux MRC, conduit à une douane américaine, est un axe privilégié d'accès au Parc National du Mont-Mégantic et à deux parcs régionaux, soit celui du marécage des Scots et celui du Mont-Ham;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la route 257 est utilisée par des citoyens afin d'atteindre des services de santé, des loisirs, des commerces et par plusieurs travailleurs;

CONSIDÉRANT QUE la route 257 est de plus en plus utilisée et stratégique, étant donné l'attractivité touristique grandissante des attraits majeurs précités, mais aussi les projets reliés à un investissement majeur de production de serres de Marijuana thérapeutique (200 M \$ et 400 emplois, seulement pour les serres);

CONSIDÉRANT QUE la route 257 sert aux entrepreneurs locaux et régionaux, notamment les agriculteurs et les producteurs forestiers, entre autres les immenses territoires de coupe de l'entreprise Domtar qui approvisionnent de nombreuses usines de transformation;

CONSIDÉRANT QUE la route 257 est en grande partie en très mauvais état, ce qui freine plusieurs usagers qui cherchent à l'éviter et met en péril la sécurité de ceux qui s'y aventure, notamment en période de dégel;

CONSIDÉRANT QUE la route 257 n'est pas pavée sur une partie centrale du tronçon, ce qui a également l'effet de dissuader certains usagers, par exemple, les véhicules récréatifs;

CONSIDÉRANT QUE le défi pour les municipalités traversées par la route 257 de prendre en charge une mise à niveau majeure digne d'une route avec de telles fonctions, est démesuré et que cette situation a été souligné et dénoncé depuis plus de 40 ans;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des municipalités traversées sont en situation de dévitalisation reconnue et que leur capacité d'investir est limitée;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités traversées ont un plan de développement, sont soutenues par leurs organismes territoriaux et réalisent des projets qui contribuent à renverser la situation économique et améliorer la qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE tout plan d'action stratégique de développement ne réussira pas à véritablement avoir un impact si la route 257 n'est pas mise à niveau;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités traversées se sont regroupées pour réussir un projet majeur de mise à niveau global et que celui-ci nécessitera de l'aide financière gouvernementale substantielle et une mise de fonds du milieu à la limite des capacités des contribuables;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités traversées se sont entendues sur un modèle de prise en charge commune de l'entretien de la route avec répartition des coûts à part égale;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

QUE la municipalité de Bury appui le comité de la route 257, incluant ses demandes d'aide financière gouvernementale, pour son projet de mise à niveau majeur global.

ADOPTÉ UNANIMEMENT



8.4 Demande au PIQM – sous-volet 1.5 - Remplacement des conduites d'eau potable et eaux usées de la rue McIver

No de résolution
2018-05-064

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bury a pris connaissance du guide sur les règles et normes du PIQM;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bury désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le projet de remplacement des infrastructures de la rue McIver ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a réalisé les mesures prévues dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable.

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la municipalité de Bury autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.5 du PIQM relativement au projet de remplacement des conduites de la rue McIver (tronçon #6)

QUE la municipalité s'engage à réaliser un seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année de réalisation de travaux;

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

QUE madame Karen Blouin, soit et est autorisé à signer les documents de demande de subvention relatif au projet de remplacement des conduites d'eau potable et d'eaux usées de la rue McIver dans le cadre du volet 1.5 du PIQM.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.5 Relevé topographique dans le cadre du projet sur la rue McIver

2018-05-065

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer le relevé topographique sur une section de la rue McIver dans le cadre du projet de remplacement de conduites d'eau et égouts afin d'évaluer les besoins en gestion des eaux pluviales ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de la part de la firme Arpenteurs-Géomètre Mercier Meunier Inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'offre de la firme Arpenteurs-Géomètre Mercier Meunier Inc. pour effectuer le relevé topographique nécessaire pour évaluer les options de gestion des eaux pluviales au montant de 1 295 \$, taxes en sus.

QUE le montant soit pris à même le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

ADOPTÉ UNANIMEMENT



No de résolution
2018-05-066

8.6 Demande auprès de la CPTAQ pour le lot 4 774 334

CONSIDÉRANT QUE M. David Duval et M. Bruno Bouffard président et vice-président, de la Ferme Bouda Inc. souhaitent déposer, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), une demande d'autorisation visant à obtenir une autorisation pour l'acquisition d'une partie du lot 4 774 334 afin de construire un bâtiment d'élevage porcin (maternité);

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour étudier une demande requiert l'avis par résolution des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé par la demande située dans la zone RUR-43 est en conformité avec le *Règlement de zonage numéro 339-2008*;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'une partie du lot 4 774 334 afin de construire un bâtiment d'élevage porcin (maternité) ne contrevient pas aux règlements municipaux en vigueur;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE M. David Duval et M. Bruno Bouffard président et vice-président, de la Ferme Bouda Inc, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'acquisition d'une partie du lot 4 774 334 afin de construire un bâtiment d'élevage porcin (maternité) et parce que ce projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en vigueur

QUE copie de cette résolution soit acheminée aux propriétaires concernés ainsi qu'à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.7 Démission d'un pompier

2018-05-067

ATTENDU QUE M. Stacy Strapps a soumis par écrit, sa démission comme pompier volontaire;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU d'accepter la démission de monsieur Stacy Strapps à titre de pompier volontaire à compter du 3 mai 2018.

De remercier M. Strapps pour ses services à la communauté dans le cadre de son travail comme pompier durant les années où il a occupé ce poste.

D'informer le Syndicat des pompiers volontaires de Bury de cette démission.

ADOPTÉ UNANIMEMENT



2018-05-068
No de résolution
ou annotation

8.8 Démission d'une pompière

ATTENDU QUE Mme. Jane Harrison a soumis par écrit, sa démission comme pompier volontaire;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'accepter la démission de madame Jane Harrison à titre de pompier volontaire à compter du 3 mai 2018.

De remercier Mme. Harrison pour ses services à la communauté dans le cadre de son travail comme pompier durant les années où il a occupé ce poste.

D'informer le Syndicat des pompiers volontaires de Bury de cette démission.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.9 Embauche d'étudiants saison 2018

ATTENDU QUE la municipalité de Bury offre aux étudiants l'opportunité d'avoir un emploi d'été;

ATTENDU QUE la Municipalité offre le service de camp de jour à Bury ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une subvention dans le cadre du programme Emploi d'été Canada;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU D'embaucher quatre (4) étudiants au poste d'animateur de camp de jour pour la saison 2018:

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.10 Demande à Service Canada pour un transfert de subvention

ATTENDU QUE dans le cadre du programme Emplois d'été Canada la municipalité de Bury a reçu une subvention pour un étudiant au poste de préposé(e) à l'entretien général et un étudiant au poste d'animateur (trice) de camp de jour ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a procédé avec deux (2) affichages pour combler le poste étudiant préposé(e) à l'entretien général et qu'aucun étudiant n'a postulé ;

ATTENDU QUE le camp de jour est en croissance constante vu le besoin grandissant de l'utilisation du camp de jour pour la période estivale et que celui-ci est en déficit ;

ATTENDU QUE pour la saison 2018 la municipalité devra embaucher un animateur de plus pour respecter les ratios selon les âges des participants au camp de jour ;

2018-05-070



No de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,

ET RÉSOLU QUE le conseil Municipal de Bury demande à Service Canada d'accorder un transfert de la subvention accordée au poste étudiant préposé(e) à l'entretien général au poste d'animateur (trice) de camp de jour ;

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.11 Demandes de l'Association Athlétique pour la fête du Canada 2018

2018-05-071

ATTENDU QUE l'Association Athlétique de Bury procédera à l'organisation de la fête du Canada le 29 et 30 juin prochain ;

ATTENDU QUE l'appui de la Municipalité de Bury est requis comme par les années passées ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU que la Municipalité accepte les demandes telles qu'énumérées dans le document reçu le 10 avril 2018.

D'AUTORISER une contribution financière de 2 500 \$ pour aider à défrayer les coûts de sécurité dans le parc Memorial lors de la fête du Canada.

D'AUTORISER les pompiers à participer à l'évènement sur une base volontaire.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.12 Demande de fermeture de la route 255 pour le défilé de la fête du Canada 2018

2018-05-072

ATTENDU QUE l'Association Athlétique de Bury procédera à l'organisation de la fête du Canada le 29 et 30 juin prochain ;

ATTENDU QUE l'appui de la Municipalité de Bury est requis comme par les années passées ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU DE permettre la fermeture de la route 255, samedi le 30 juin entre 11h00 et 13h30 et d'en aviser la Sûreté du Québec

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.13 Observatoire du Mont Mégantic

2018-05-073

CONSIDÉRANT QUE l'Observatoire du Mont-Mégantic (OMM) est un centre de recherche scientifique de renommée internationale qui a toujours une fonction essentielle pour la recherche et la formation ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE l'OMM est le cœur d'une thématique de positionnement touristique complété par l'Astrolab et les activités de vulgarisation ;

CONSIDÉRANT QUE cette expérience muséale et cette programmation d'interprétation sont de très grande qualité et attirent des clientèles de tout âge, de façon complémentaire au volet plein air du parc National du Mont-Mégantic (PNMM) ;

CONSIDÉRANT QUE plus de 125 000 visiteurs viennent au PNMM annuellement et que cet achalandage est en progression constante ;

CONSIDÉRANT QUE des investissements majeurs sont en cours pour encore améliorer l'attractivité du parc et son volet astronomie ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC faisant partie de la Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) contribuent en ressources financières et humaines au développement touristique et à la préservation de la noirceur du ciel afin de favoriser la performance de l'OMM et ses retombées ;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de l'OMM entraînerait des dommages collatéraux aux différents attraits et activités s'arrimant avec la thématique du ciel étoilé ;

CONSIDÉRANT QUE la survie de plusieurs commerces et services à proximité du Mont-Mégantic pourrait aussi être remise en question ;

CONSIDÉRANT QUE l'incertitude de la poursuite des activités de l'OMM a un effet néfaste sur l'élaboration de nouveaux projets ;

CONSIDÉRANT QUE l'OMM est l'une des infrastructures scientifiques les plus importantes au Canada pour l'éducation et la diffusion de la culture scientifique auprès du grand public ;

CONSIDÉRANT QUE le télescope de l'OMM est le seul en milieu universitaire et que cette plateforme est unique pour la formation des astrophysiciens ;

CONSIDÉRANT QUE l'OMM est le principal groupe universitaire canadien qui pourvoie nos télescopes outre-mer en instruments de haute technologie ;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de l'OMM représenterait la perte d'une expertise unique au Canada pour le développement du Télescope de Trente Mètres et représenterait donc une perte catastrophique de leadership scientifique ;

CONSIDÉRANT QUE le fait de vivre dans une RICE constitue un facteur de rétention et d'attraction de population distinctif qui contribue à l'occupation dynamique du territoire et à lutter contre les effets de la rareté de main d'œuvre qui affecte nos entreprises ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Bury appui la stratégie visant enfin à pérenniser le budget de fonctionnement et les activités de l'Observatoire du Mont-Mégantic ;



No de résolution
ou annotation

QUE nous déléguons le préfet et le directeur général de la MRC du Haut-Saint-François afin qu'ils participent aux rencontres du comité responsable, en ayant le mandat de prendre toute action favorisant l'atteinte de l'objectif.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2018-05-074

8.14 Fin d'emploi – Préposée à la patinoire

CONSIDÉRANT QUE l'employée ayant le matricule numéro 73-0003 est une salariée à l'essai au poste de préposée à la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE l'employée n'est plus disponible pour reprendre son travail selon l'horaire établi dans la convention collective et qu'elle n'était pas en mesure de se présenter au travail le 23 avril dernier;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU de mettre fin à emploi de la salariée à l'essai ayant le matricule numéro 73-0003, et ce, effectif le 23 avril 2018.

QUE le Conseil donne instruction à la directrice générale d'informer l'employée concernée de la décision.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2018-05-075

8.15 Embauche d'une coordonnatrice du camp de jour 2018

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Sabrina Patry-McComb,

ET RÉSOLU d'embaucher Rebecca Coates à titre de coordonnatrice du camp de jour, pour la saison 2018.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9. Législation

10. 2^e période de questions du public (Sujets à l'ordre du jour)

Des questions ont été amenées :

- Les items sur la liste des comptes :# 22, #54.
- 8.2 Exigence du gouvernement
- 8.3 Est-ce une exigence ?
- 8.14 Pourquoi la municipalité ne nomme-t-elle pas l'employée ?
- Combien de pompiers avons-nous ?

11. Varia et affaires nouvelles

Sans objet

12. Information des membres du Conseil

Sans objet



2018-05-076
No de résolution
ou annotation

13. Levée de l'assemblée

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20 h 40.

La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra le lundi 4 juin 2018, à 19 h 30, au centre communautaire Manège militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Karen Blouin, Directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions suivantes : 2018-05-061, 2018-05-065, 2018-05-071;

Signé ce 8 mai 2018

Karen Blouin, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Walter Dougherty, Maire